



Contre la destruction des LP :

L'heure n'est pas à la négociation mais à la lutte !

Mardi 27 novembre : Toutes et tous en grève pour défendre nos métiers

Les PLP étaient en grève dès le 27 septembre pour exprimer leur refus total de la réforme Blanquer des lycées professionnels. Certain.e.s se sont mobilisé.e.s aussi lors de la journée interprofessionnelle de grève du 9 octobre et lors de la grève de l'Éducation Nationale du 12 novembre. À chaque fois, les taux de grévistes se sont renforcés et la mobilisation s'est élargie. Des cortèges dynamiques et unitaires ont montré la force et la détermination des profs à lutter contre cette réforme. Pendant ce temps, le ministère avance malgré le vote négatif du Conseil Supérieur de l'Éducation le 10 octobre au sujet des nouvelles grilles horaires. Blanquer s'en moque, il passe en force. De nouveaux programmes sont en préparation pour une communication au printemps et le ministère travaille à l'intégration de l'apprentissage dans tous les lycées pro pour la rentrée 2019. C'est donc bien la totalité de son projet destructeur que Blanquer veut réaliser.

Alors que certaines organisations syndicales, dans la soumission la plus totale, ont voté pour les nouvelles grilles horaires, certains pensent encore naïvement que la discussion reste ouverte avec le ministère. Mais les faits le prouvent : sans rapport de force, pas de négociations ! Le 27 novembre est donc l'occasion de poursuivre et d'amplifier notre mobilisation.

La CNT éducation appelle donc les personnels à se mettre en grève, à organiser des réunions d'établissements le matin et à participer à la manifestation à Paris. De plus, nous devons toutes et tous nous saisir de l'Assemblée Générale pour décider des suites de la grève. Pour la CNT, il est certain que nous devons lancer un mouvement de grève reconductible qui nous permettra de mettre en place les actions à même de faire plier le ministère.

14h30 : rendez-vous place Edmond Rostand (Beaubourg) pour la manifestation

16h30 : arrivée place de la République puis Assemblée générale de grève

De manière générale, rappelons les grands axes inacceptables de cette réforme :

- **Financement de structures d'élite** (campus de l'excellence) au détriment des lycées pro ;
- **Généralisation de l'apprentissage** : conditionnement de l'inscription au fait d'avoir un patron, problème d'organisation des cours pour les profs, augmentation de l'amplitude annuelle d'ouverture des LP et du nombre de classes par prof, annualisation du temps de travail... ;
- **Diminution énorme des heures de cours disciplinaires pour les élèves** : -29% en lettres-histoire pour les bacs, -9% pour l'enseignement pro, -24% pour la LV2... et pour les CAP, -58% en lettres-histoire, -50% en arts, -58% en maths... ;
- **Diminution globale du nombre d'heures de cours** : de nombreux·ses contractuels·les perdront leur poste. Le LP va payer un lourd tribut pour sur les 2600 suppressions de postes ;
- **Généralisation d'heures de co-enseignement imposé** qui sert ici à diminuer le nombre d'heures disciplinaires et donc à vider les programmes ;
- Mixage des publics dans une classe (formation initiale/alternance, CAP en 1, 2 ou 3 ans) ;
- **Développement de formations pour les chômeurs·ses dans les LP** ;

AG, mode d'emploi

Indispensable dans un mouvement revendicatif, elle permet à tous·tes de s'exprimer et de prendre collectivement des décisions, reconduire ou suspendre une grève par exemple. L'AG doit fonctionner de manière à être une instance de démocratie directe et non un instrument de manipulation.

- L'AG est souveraine : ce sont ses décisions qui doivent primer, non des décisions venues d'ailleurs, de directions syndicales ou politiques.
- Tous·tes ont la parole, syndiqués·e-s ou non ; on peut parler en son nom, au nom de son syndicat (sans faire de l'AG une tribune syndicale) ou de son lycée si l'on est mandaté·e.
- Un compte rendu des résolutions prises doit être fait puis diffusé et rendu accessible.
- S'il y a besoin d'élire des délégué·e-s, leurs mandats doivent être précis et impératifs. Ils ou elles sont désigné·e-s à chaque fois pour éviter les « professionnel·le-s de la délégation ». Ils/elles doivent rendre compte de ce qu'ils/elles ont dit ou signé.